



Monsieur le Président de la République
Palais de l'Elysée
55, rue du faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

Paris le 14 septembre 2017

Monsieur le Président de la République,

Nos organisations souhaitent attirer votre attention sur la situation de Monsieur Reza Shahabi, membre de la direction du syndicat iranien des autobus VAHED (Téhéran et sa région). Il vient d'être à nouveau emprisonné après déjà plus de cinq ans de détention. Il avait été condamné en 2010 à six années de prison pour « atteinte à la sécurité de l'Etat ». Son seul « crime » avait été de défendre le droit de grève et la création d'organisations syndicales indépendantes.

Libéré l'année dernière pour raisons médicales, il a été contraint le 9 août dernier de se présenter à la prison de Rajaii Shahr à Karaj afin de purger les trois mois du reste de sa peine, et cela malgré le rapport du médecin déconseillant son maintien en prison. Prétextant une non-conformité de sa libération de 2016 pour raisons médicales, les autorités pénitentiaires ont aggravé sa peine d'un an supplémentaire.

Pour protester contre cette nouvelle détention, Reza Shahabi a entamé une grève de la faim à la date de son admission à la prison de Rajaii Shahr où les conditions de détention sont très difficiles.

Reza Shahabi souffre de plusieurs problèmes de santé (insuffisance rénale et une arthrose sévère du fait de la détérioration de quatre vertèbres). En l'absence de soins il court le risque de rester paralysé.

Cette détention est en violation des droits humains et des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) dont la République islamique d'Iran est membre.

Outre le cas de Reza Shahabi, dont nous exigeons la libération immédiate, de nombreux autres syndicalistes croupissent dans les geôles iraniennes dont des enseignants comme Esmail Abdi ou dernièrement Mahmoud Behesheti-Langroud. D'autres se trouvent sous le coup de condamnations dont l'exécution des peines est à l'appréciation des autorités. C'est le cas par exemple de deux autres militants du syndicat VAHED, Ebrahim Madadi et Davoud Razavi ou encore de Mahmoud Saléhi, militant de longue date des droits des travailleurs iraniens. Cette liste n'est malheureusement pas exhaustive.

Au cours des années 2014 et 2015 deux responsables syndicaux sont morts en prison. A chaque 1er mai, les condamnations se multiplient. Des arrestations préventives avant la fête du Travail conduisent des centaines de militants en détention pour quelques semaines et d'autres pour plusieurs mois.

Comme vous le savez, les syndicats sont interdits en Iran. Y être syndicaliste, c'est prendre le risque d'une condamnation à mort, à des années de prison, de perdre son emploi et de voir ses biens confisqués.

Malgré une prétendue normalisation, le système politique du pays reste l'un des pays les plus répressifs pour les syndicalistes. Les violations des droits humains sont massives. Ce pays est celui qui pratique le plus grand nombre d'exécutions capitales (exécutions publiques) après la Chine.

Nous pensons qu'il est en votre pouvoir d'agir auprès de Monsieur Hassan Rohani qui a été reçu en visite officielle en France l'année dernière. Il en va de la vie de syndicalistes condamnés. Au sein de l'OIT, la France doit contribuer à ce que soient respectées les Conventions auxquelles tout pays membre doit se conformer. Le respect de ces conventions doit être effectif en République islamique d'Iran, ce qui implique la remise en liberté des syndicalistes et prisonniers d'opinion emprisonnés et l'abandon des poursuites à l'encontre des travailleurs et militants syndicaux.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre très haute considération.



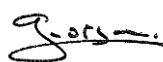
Camille Blanc
Présidente d'Amnesty
International France



Laurent Berger
Secrétaire général de la
CFDT



Philippe Martinez
Secrétaire général de la CGT



Bernadette Groison
Secrétaire Générale de la
FSU,



Luc Berille
secrétaire général de
l'UNSA



**Eric Beynel et Cécile
Gondard Lalanne**, co-délégués
généraux de Solidaires